



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Securite des biens et des personnes

Question écrite n° 65106

Texte de la question

Mme Marie-France Stirbois souhaiterait que M le ministre de l'équipement, du logement et des transports veuille bien lui fournir des éclaircissements sur les incidents survenus dimanche 29 novembre dernier à la station RER de Fontenay-sous-Bois. Plusieurs membres des services de sécurité de la région ont été blessés dans l'affrontement qui a eu lieu avec des voyous. En fait, il semble que certaines bandes aient pris pour habitude de procéder à un « racket » quasiment systématique des usagers des transports en commun. Ces pratiques sont absolument intolérables et, en plus, particulièrement néfastes puisqu'elles encouragent nombre de citoyens à se déplacer avec leur propre véhicule, ce qui contribue toujours davantage à engorger la région capitale. Elle lui demande de bien vouloir lui confirmer les faits évoqués. Elle aimerait en outre savoir si le Gouvernement entend développer et renforcer les équipes chargées de la sécurité des transports en commun et s'il compte réellement mener une énergique politique de répression de semblables actes, la politique de prévention ayant visiblement échoué depuis longtemps.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 29 novembre 1992, en gare de Val-de-Fontenay, une équipe d'agents de sécurité RATP appartenant au groupe d'intervention et de protection des réseaux (GIPR) a été appelée sur les lieux par le responsable de la gare pour tenter de régler le problème posé par la présence d'une trentaine de jeunes commettant des dégradations. C'est alors que soixante adolescents sont sortis d'une rame qui arrivait en gare et que les agents de la RATP se sont trouvés confrontés à une centaine de personnes. Les neuf agents du GIPR, assistés de maîtres-chiens, ont réussi à maîtriser, en partie, une situation conflictuelle délicate dont les conséquences auraient pu être plus graves. Un agent de sécurité RATP a été blessé, ainsi qu'un fonctionnaire de police de passage qui était intervenu spontanément. Des plaintes ont été déposées pour coups et blessures volontaires, entrave à la circulation et détérioration de matériel, mais nullement pour « racket », contrairement à ce qui a pu être indiqué par la presse. L'arrivée différée des forces de police n'a pas permis de procéder à l'interpellation immédiate des agresseurs, qui ont rapidement pris la fuite. Cependant, dans le cadre de l'enquête, plusieurs individus étaient interpellés dès le mercredi suivant et placés en garde à vue. Le 6 décembre, l'un d'entre eux, présumé être un des meneurs, a été mis en détention provisoire. Des incidents tels que celui-ci se produisent très rarement et ne permettent pas de parler de phénomènes de bande pratiquant systématiquement le « racket ». Ils ne doivent pas masquer les efforts consentis par les pouvoirs publics pour accroître la sûreté des voyageurs. À la fin du premier trimestre 1993, 320 fonctionnaires supplémentaires auront été affectés au service de protection et de sécurité du métro (SPSM). Avant la fin de cette même année, la Régie mettra en place des bornes d'appel sur les lignes A et B du RER ; en cas de danger, ces équipements permettront aux usagers de communiquer directement avec les forces de sécurité. Cette politique de prévention et de présence a fait la preuve de son efficacité puisqu'en deux ans, dans le métro et le RER, les agressions ont chuté de 27 p 100 et les vols à la tire de 35 p 100.

Données clés

Auteur : [Mme Stirbois Marie-France](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65106

Rubrique : Delinquance et criminalite

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5503